

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - M. EL HASSOUNI
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : M. DESEILLE - M. BERTELOOT - Mme ROY - Mme BERNARD - Mlle CHEVALIER - M. BORDAT - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET DE LA DELIBERATION

Restauration d'immeubles ou de lieux anciens - Octroi de prix et de primes

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, dissociables et proportionnels au montant du surcoût de travaux occasionnés, des propriétaires ou locataires qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain et la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2008, au cours de leurs réunions des 13 et 25 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Immeuble - 55, rue de Tivoli

Cette maison fait partie d'un type d'habitat de faubourg du début du XX^{ème} siècle, reprenant, en trompe-l'oeil, l'aspect de matériau noble.

Faute d'être fait avec des chaînages d'angle en pierre et des incrustations de panneaux de pierre noble (onyx, marbre), le décor avait été réalisé avec des enduits en surépaisseur, imitant les éléments traditionnels en table utilisés dans les panneautages classiques. Le haut même des façades était ceint d'une frise florale.

L'ensemble de ces décors, effacé ou dégradé, a été restauré avec un relevé des motifs par calque, préparation de poncifs en atelier et restitution du décor en crépi en surépaisseur sur la façade réenduite.

La teinte choisie s'inscrit dans une gamme définie dans le quartier lors de la dernière campagne de restauration de l'habitat et visant à une mise en couleur plus dynamique.

- Immeuble - 41 - 43, rue Condorcet

Ce bel immeuble de style Restauration, bâti vers 1857, a fait l'objet d'un ravalement complet et soigné, permettant de mettre en valeur le matériau de construction -la pierre de Dijon- dont on retrouve les variétés de nuances, allant du gris au rose.

La modénature, fortement dégradée, a été réparée, soit par taille de nouveaux éléments en pierre comme pour les consoles, soit par restauration en pierre reconstituée et consolidation au ciment-pierre. Bandeaux, appuis de fenêtres, moulures sous balconnets et sous la corniche ont été soigneusement repris pour restituer aux lieux l'aspect d'origine de la construction.

- Immeuble - 20, rue Victor Dumay

Il s'agit là-aussi d'un ravalement qui a permis de restaurer ce bel immeuble, à l'allure sobre, bâti au XVIIIème siècle et aussi de restructurer visuellement l'aspect des porches.

Les pierres ont été nettoyées par gommage -méthode utilisée au Louvre entre autres-, technique qui n'abîme pas le calcin de la pierre. Celles qui étaient abîmées ont été restaurées ou remplacées.

La porte de gauche comportait une imposte réalisée il y a plusieurs années en surbaissement. Elle a été revue en traitant celle-ci en bleu foncé sur toute sa hauteur pour lui redonner visuellement sa taille d'origine.

- Immeuble - 3, rue Lamonnaye

Cet immeuble fait partie de l'ensemble de rapport prévu en 1864 sur tout le linéaire allant de la rue Vaillant à la rue Guyton de Morveau et s'inscrivant dans l'évolution urbaine et architecturale de la construction à Dijon au milieu du XIXème siècle.

Comme pour la rue Condorcet, la modénature, très abîmée, a été réparée soit par la taille de nouveaux éléments en pierre soit par la restauration en pierre reconstituée et la consolidation au ciment-pierre des bandeaux, des appuis de fenêtres, des moulures sous balconnets et des corbeaux sous les balcons.

- Immeuble - 5, avenue Albert Premier

Il s'agit là d'un ravalement classique en enduit sur une maison dont la particularité était d'abriter la société Grey-Poupon-Maille avec une annonce en bandeau sur la façade.

Elle a été restaurée et remise en valeur, avec nettoyage des pierres de taille par hydrogommage et remise en état des pierres abîmées par ciment métallique (encadrements de fenêtres, chaînes d'angle, bandeaux, etc.).

L'inscription a été préservée, permettant d'avoir juste face à la gare, in situ, ce témoin d'une industrie locale proprement dijonnaise et connue internationalement.

- Immeuble - 14, place du Théâtre

Cette petite maison d'angle médiévale avait un aspect bien hétéroclite avec son mélange de colombages, de façades enduites au ciment et son toit percé de lucarnes au XIXème siècle et de châssis de toit.

Le propriétaire, M. Bernard, a souhaité lui redonner son aspect d'origine. Ceci a été fait au prix d'une lourde restauration selon les prescriptions du service départemental de l'architecture et du patrimoine et du service du secteur sauvegardé.

Les arcades et ouvertures du rez-de-chaussée, dont toutes les amorces ont été retrouvées, ont été restaurées avec reprise de pierres et dégagement de tous les éléments anciens; niches extérieures comme cheminées intérieures.

Les pans de bois, prévus pour être apparents, avaient été recouverts d'un enduit de ciment, empêchant le bois de respirer, ce qui avait provoqué un pourrissement inévitable. Ils ont été restaurés ou remplacés pour ceux trop abîmés.

En étage, les ouvertures ont été reprises pour en revenir aux états d'origine, selon les structures apparentes en intérieur. Les deux lucarnes ajoutées en toiture sans doute au XIXème siècle ont été supprimées pour en revenir à une seule lucarne conformément à l'existant, dont un montant central apparaissait encore en intérieur.

La toiture a été entièrement refaite en tuiles plates anciennes et la totalité des zingueries remplacées par du cuivre. Les fenêtres ont été réalisées avec des vitraux d'art.
Il s'agit là d'une restauration exemplaire et globale qui permet de redonner à cette maison au positionnement exceptionnel tout son aspect. Elle rend compte aussi, par sa présence, de l'histoire de la place, étant le seul témoin médiéval qui en reste, avec la porte Chabeuf qui lui fait face.

- CIC Lyonnaise de Banque - 3, place François Rude

L'immeuble de la banque, établi à la fin du XIXème siècle sur la place, s'inscrivait avec une certaine démesure à côté de l'ancien hôtel médiéval des Godrans. Le pignon aveugle donnant sur la courette accentuait encore cette disproportion de gabarit.

Depuis plusieurs années, le service départemental de l'architecture et du patrimoine et le service du secteur sauvegardé avaient essayé d'obtenir un effort de la banque pour atténuer visuellement cet effet.

Le récent ravalement a permis d'intégrer ce souhait : afin de réduire l'impact du mur, c'est un aspect de façade en retour qui a été recherché, avec une trame et des fausses fenêtres. Sans prétendre à une dimension artistique, cette réalisation méritoire réduit considérablement l'impact du pignon et inscrit mieux l'immeuble dans la place.

- L'Annexe - 47, rue Devosge

La vitrine du bar a été refaite avec une meilleure intégration à l'architecture de l'immeuble. L'Annexe n'avait qu'une petite devanture entourant la porte principale sur la droite. Elle a été remplacée par un coffrage en bois menuisé qui englobe tout le rez-de-chaussée et les autres ouvertures et rééquilibre de ce fait l'aspect de l'immeuble.

Le parti-pris a été de retraiter la façade en recherchant un meilleur équilibre pour la façade : le coffrage a été supprimé et refait en développant une nouvelle devanture menuisée plus large qui englobe toute la largeur du rez-de-chaussée.

Il est proposé, pour 2008, d'attribuer les primes suivantes.

Catégorie "restaurations d'immeubles"

1er prix	5 000 €
. Immeuble - 55, rue de Tivoli.....	
2ème prix	4 000 €
. Immeuble - 41-43, rue Condorcet.....	
3ème prix	1 500 €
. Immeuble - 5, avenue Albert 1er.....	
4ème prix	1 500 €
. Immeuble - 20, rue Victor Dumay.....	
4ème prix ex-aequo	1 000 €
. Immeuble - 3, rue Lamonnaye.....	
Prix spécial de la réhabilitation	4 000 €
. Immeuble - 14, place du Théâtre.....	
Mention spéciale d'incitation au traitement des murs-pignons	
. CIC Société Lyonnaise de Banque - 3, place François Rude	
Prix spécial du commerce	4 000 €
. L'Annexe - 47, rue Devosge.....	

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'attribution des prix et primes proposés au bénéfice de propriétaires ou locataires d'immeubles qui ont contribué à l'embellissement de la ville par la restauration de façades, de devantures de magasins ou de lieux anciens ;
2. dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 18/12/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2008

